

Département de la Savoie
Arrondissement de St Jean de Maurienne

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU
CANTON DE LA CHAMBRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Date de convocation
Le 22 février 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le **QUATRE MARS**

Le Conseil légalement convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à
Notre-Dame-du-Cruet, sous la présidence
de Monsieur Bernard CHENE, Président

Nombre de délégués

. en exercice : **27**
. présents : **20**
. votants : **27**

Présents : Mesdames CARRON, CLEMENT, CORVAL, DULAC, DUPENLOUP, PION, RANCUREL, SONZOGNI et Messieurs BOIS, BONNIVARD, BORDON, BOST, CECILLE, CHENE, COMBET, GIRARD, GOYET, JAL, LE ROUX, ROCHETTE

Absents excusés : Madame Florence DRILLAT
Monsieur Martine BIGNARDI
Madame Françoise COMBET-BLANC
Monsieur Dominique LAZZARO
Monsieur André TOGNET
Monsieur Yves MORVAN
Monsieur Bertrand MONDET

procuration à Madame Mathilde SONZOGNI
procuration à Monsieur Gérard BORDON
procuration à Monsieur Philippe BOST
procuration à Monsieur Joël CECILLE
procuration à Monsieur Joseph BOIS
procuration à Monsieur Philippe GIRARD
procuration à Monsieur Christian ROCHETTE

Secrétaire de séance : Madame Mathilde SONZOGNI

OBJET : ELECTION D'UN(E) VICE-PRESIDENT(E)

Le Président rappelle que par délibération du 22 janvier 2024, le Conseil communautaire a approuvé la création d'une septième Vice-Présidence afin de piloter le travail préparatoire au transfert des compétences eau potable et assainissement devant intervenir au 1^{er} janvier 2026.

Les principales missions du Vice-Président en charge de ce transfert seront :

- D'assurer le suivi administratif du marché d'études pour la réalisation des schémas directeurs eau et assainissement et de l'étude préalable au transfert.
- Être l'interlocuteur du bureau d'études.
- Participer au comité de pilotage pour le suivi et la validation des différentes phases de l'étude, et valider les livrables attendus.
- Participer à la définition des objectifs du service en vue de la proposition de 3 scénarii.
- Accompagner le titulaire dans les missions de mise en œuvre du transfert des emprunts, des biens mobiliers et immobiliers, des contrats, du personnel, des collectivités vers l'EPCI.
- Assurer l'animation de la démarche et la communication auprès des usagers.

Une disponibilité importante est requise afin de participer aux différents COPIL (8 réunions pour chaque schéma directeur) et à l'étude de transfert (5 réunions de suivi, 2 réunions de mise au point des outils de communication, 12 réunions de présentation des modalités de transfert aux conseils municipaux et aux usagers).

Le Président rappelle que les dispositions de l'article L.5211-2 du CGCT relatives à l'élection du maire et des adjoints, s'agissant de l'élection des membres du Bureau du conseil communautaire.

Cette élection suit donc les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L.2122-7 et suivants du CGCT : l'élection des vice-présidents se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Il est procédé à l'appel des candidatures :

- Madame Marie-Hélène DULAC se porte candidat

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 27
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- Votes blancs, nuls, abstentions : 6
- Suffrages exprimés : 21
- Majorité absolue : 11

Madame Marie-Hélène DULAC ayant obtenu la majorité absolue, 21 voix au premier tour, est proclamée 7^{ème} Vice-Présidente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,
Mathilde SONZOGNI



Le Président,
Bernard CHENE



La 4C
Communauté de Communes
du Canton de La Chambre

39 place Jean Viard - 73130 ST ETIENNE DE CUINES

Tél. : 04 79 56 26 64

Mail : comcomcc@orange.fr - site internet : <http://www.la4c.fr>